

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Le ministre a demandé quelque chose à l'honorable député de Cap-Breton-Sud qui n'a pas encore dit s'il accepte de remettre à plus tard l'exposé de son problème. Il y a lieu de lui permettre de préciser son attitude.

M. GILLIS: Nous perdons beaucoup de temps, monsieur l'Orateur. J'ai l'intention d'aborder le sujet qui m'intéresse.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: A propos de la question de Règlement que vient de soulever l'honorable député de Davenport, je crois comprendre que l'honorable député de Hastings-Peterborough a convenu d'un arrangement à condition que la Chambre se forme immédiatement en comité des subsides; sinon nous devons lui permettre de faire entendre ses griefs.

M. MacINNIS: A propos de la question de Règlement, je ferai remarquer que l'entente entre l'honorable député de Hastings-Peterborough et le ministre était de nature personnelle, de sorte qu'il ne lie pas la Chambre, même si le député y a consenti. S'il a cédé, c'est qu'il croyait que la motion tendant à constituer la Chambre en comité des subsides devait être présentée demain.

Je ne prétends pas que le député de Cap-Breton-Sud devrait céder ou tenir son bout mais je soutiens que son attitude n'influe en rien sur l'autre question déjà réglée.

L'hon. M. MARTIN: Ce que l'honorable député vient de dire est vrai en principe, mais je croyais qu'à titre de leader temporaire de la Chambre, j'exprimais ce qui me semblait être l'opinion unanime de la Chambre quand je me suis entendu avec l'honorable député de Hastings-Peterborough. Tous à la Chambre savent que l'honorable député a un sens extrême d'équité et je l'affirme en toute sincérité. Je sais qu'il comprendra l'attitude de l'honorable représentant d'Hastings-Peterborough. Etant donné que des fonctions officielles retiennent ailleurs les ministres intéressés, ma demande n'est sûrement pas déraisonnable, puisque nous pourrions demain traiter l'importante question à laquelle songe l'honorable député. Je suis convaincu qu'il comprendra le caractère raisonnable de ma demande.

M. GILLIS: L'honorable représentant d'Hastings-Peterborough désire traiter une question qui ne vise qu'un seul ministre, il est donc raisonnable d'attendre que le ministre intéressé soit présent. Pour ma part, je veux parler de la ligne de conduite du Gouvernement en ce qui concerne la région du pays que je représente à la Chambre. Peu m'importe qu'un, deux ou six ministres soient présents.

Cette question est sur le tapis depuis assez longtemps et le Gouvernement ne semble rien faire en vue de remédier à cet état de choses. L'importance de ces griefs me pousse à les exposer immédiatement, mais je serai bref.

M. MacNICOL: J'invoque le Règlement.

M. GILLIS: Qui a la parole?

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: L'honorable député de Davenport invoque le Règlement, mais je suis d'avis que l'honorable député de Cap-Breton-Sud devrait d'abord terminer ses observations. Celui-ci ne peut prononcer un discours, mais il doit définir son attitude.

M. GILLIS: Voulez-vous savoir si j'ai l'intention de poursuivre?

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: Oui.

M. GILLIS: Je me propose de poursuivre mon exposé tout en observant le Règlement.

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: L'honorable député de Davenport a invoqué le Règlement.

M. MacNICOL: J'estime que dans les circonstances la requête du ministre est juste et qu'en y accédant l'honorable député d'Hastings-Peterborough a fait preuve d'une générosité chevaleresque. Pour qu'on n'accuse pas le ministre d'empêcher demain la reprise du débat, je propose que l'honorable député d'Hastings-Peterborough précède l'honorable député de Cap-Breton-Sud. L'honorable député d'Hastings-Peterborough s'est rendu à la demande du ministre en coupant court à ses observations. De l'avis unanime, la demande du ministre est bien fondée. J'insiste pour que l'honorable député d'Hastings-Peterborough poursuive son discours.

M. WHITE (Hastings-Peterborough): J'invoque le Règlement.

M. GILLIS: Ai-je la parole ou non?

M. l'ORATEUR SUPPLÉANT: L'honorable député d'Hastings-Peterborough invoque le Règlement.

M. WHITE (Hastings-Peterborough): J'estime que le ministre m'a adressé une requête tout à fait raisonnable à laquelle j'ai accédé de bon gré. Dans les circonstances, je préfère ne pas poursuivre ce soir.

L'hon. M. MARTIN: Je remercie l'honorable député.

M. GILLIS: Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pouvoir me rendre aux désirs du ministre, mais j'ai, moi aussi, des responsabilités